



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de M. Oleg Gafner déposée le 9 novembre 2021**

« Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? »

Lausanne, le 9 décembre 2021

**Rappel de l'interpellation**

*« La Ville de Lausanne s'est engagée à soutenir activement la production audiovisuelle Suisse, en particulier par le rachat puis la rénovation de la salle du Capitole. En parallèle de ce projet architectural, le service de la culture (CULT) soutient financièrement la Cinémathèque Suisse ainsi que la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum).*

*La LCin est actuellement attaquée par référendum dans un contexte où aucun soutien supplémentaire n'est prévu au sein de la répartition du budget culturel lausannois. Une prise de position sur le soutien au secteur du cinéma et métiers audiovisuels lausannois nous paraît indispensable dans ce contexte.*

*La création cinématographique se finance en Suisse principalement par les apports financiers de la SSR SRG, de l'Office fédéral de la culture et, pour la Suisse romande, Cinéforum à qui la Ville de Lausanne verse une contribution annuelle de 250'000 CHF.*

*Dans un contexte où les plateformes privées internationales de streaming profitent du marché Suisse sans encourager la production indigène ni financièrement ni opérationnellement, les chambres fédérales se sont accordées à instaurer un mécanisme consistant à redistribuer 4% des recettes brutes de ces entreprises dans le cadre de productions ou coproductions suisses. En comparaison internationale, ce principe d'investissement peut aller jusqu'à 20% des recettes brutes, c'est le cas pour la France.*

*La modification de la loi sur le cinéma (LCin), aussi appelée Lex Netflix, fait l'objet d'un référendum dont le délai de récolte court jusqu'au 20 janvier 2022.*

*Le récent rapport des subventions du service de la culture de la Ville de Lausanne montre que sa politique de soutien au cinéma se concentre principalement sur le soutien à Cinéforum et à la Cinémathèque Suisse. D'autres contributions accessoires viennent soutenir les cinémas indépendants de la Ville tout comme les événements tels que les rencontres du 7<sup>ème</sup> art.*

*Au vu du débat public qui est ouvert sur une nouvelle manne financière indispensable pour la place du Cinéma Suisse dans le monde et le soutien à la création indigène tout en considérant les investissements conséquents de la Ville dans la rénovation du Capitole, des garanties semblent être nécessaire pour le secteur de la création audiovisuelle lausannoise ».*

**Préambule**

La Municipalité tient en préambule à préciser qu'elle accorde une très grande attention à un soutien affirmé au secteur du cinéma, en intelligente complémentarité avec les prérogatives et intentions fédérales et cantonales en la matière, ainsi qu'avec les filières de formation spécialisées dans le 7<sup>e</sup> Art, notamment à l'Université de Lausanne.

Ainsi, le projet de rénovation et d'extension du cinéma Capitole constitue un élément clé du programme de législation de la Municipalité. Les travaux sont en cours, fondés sur le préavis N° 2019/38 du 19 septembre 2019 « Cinéma Capitole – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Capitole – Demande d'une subvention d'investissement en faveur de la Fondation Capitole – Octroi d'un cautionnement en faveur de la Fondation Capitole – Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment ».

Si le Service de la culture soutient financièrement la Cinémathèque suisse ainsi que Cinéforum, comme le rappelle l'interpellateur, il soutient également la vitalité et la diversité de la diffusion du cinéma à Lausanne, par le biais de subventions ordinaires et casuelles à trois cinémas indépendants, ainsi qu'à huit festivals programmant du cinéma. Tous détails sont accessibles dans la publication sur les subventions, rendue publique chaque année par la Ville de Lausanne.

Par ailleurs, la concrétisation de la Maison du cinéma au Capitole, avec l'ouverture d'une seconde salle de projections en-dessous de la salle historique qui sera également gérée par la Cinémathèque suisse, ouvre de nouvelles perspectives pour l'actuelle salle du Cinématographe au Casino de Montbenon, en termes de diffusion, de médiation et de service à la profession.

### **Réponse de la Municipalité aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : La Ville de Lausanne prévoit-elle de renforcer son soutien à la création et la production cinématographique, notamment par le biais d'une augmentation de la subvention accordée à Cinéforum ?***

Le soutien à la culture et à la production cinématographiques en Suisse incombe prioritairement à la Confédération, qui se fonde sur la loi sur le cinéma du 14 décembre 2001. Les cantons romands se sont fédérés pour contribuer à la création et à la production par le biais de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), qui soutient la production cinématographique romande.

Si la Ville de Lausanne en est co-fondatrice, elle est aujourd'hui la seule ville romande avec Neuchâtel (CHF 20'000.-) à formellement contribuer annuellement à Cinéforum aux côtés des cantons romands. Le soutien annuel, fixé par convention tripartite avec le Canton de Vaud, est de CHF 250'000.-, sur un budget total de CHF 10'395'380.- (2021).

Dans un contexte financier serré, il n'est pas prévu que la Ville augmente son soutien à Cinéforum.

#### ***Question 2 : La Ville de Lausanne est-elle en mesure d'accorder des soutiens ponctuels supplémentaires à la création et la production cinématographique, en lien avec Lausanne, son patrimoine, et les réalisateurs et réalisatrices installé-e-s sur son territoire ?***

L'aide à la création et la production cinématographique relève en Suisse de la Confédération et des Cantons. A cet égard, la participation lausannoise à Cinéforum, comme indiqué ci-dessus, s'explique essentiellement pour des raisons historiques. Il n'est dès lors pas prévu que la Ville se substitue à Cinéforum, complète les soutiens de Cinéforum ou intervienne pour des projets éligibles mais non retenus par Cinéforum. Eu égard à la complexité territoriale dans le secteur et à l'importance des soutiens financiers octroyés, il est convenu que Cinéforum centralise les demandes et les décisions en matière de production cinématographiques romande.

Des soutiens ponctuels modestes pourraient être octroyés notamment par le Service de la culture à une production cinématographique dans le cadre d'une valorisation particulière du patrimoine culturel



lausannois. Aussi, de tels soutiens ponctuels modestes sont également octroyés par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, en lien avec sa politique de soutien à la jeunesse.

**Question 3 : Le Service de la culture reçoit-il des demandes de soutien d'autres instances de production audiovisuelle lausannoise, qui ne pourraient trouver ni de financement auprès de la Ville ni auprès de la Fondation romande pour le cinéma ? Si oui, qu'en fait-il ?**

La Ville de Lausanne ne reçoit que très rarement une demande de soutien à la production cinématographique. Il s'agit de demandeurs qui ne connaissent pas (encore) les mécanismes de soutien au cinéma, ni l'existence de Cinéforum. Ces demandes sont réorientées vers Cinéforum.

**Question 4 : La création de Cinéforum devait s'accompagner d'une augmentation des moyens de financement à la création audiovisuelle. Ainsi la contribution du Canton est passée de 500'000.- CHF en 2009 à 2'100'000.- CHF en 2020. La subvention de la Ville de Lausanne reste quant à elle inchangée depuis 2009. La Ville prévoit-elle d'adjoindre de nouveaux moyens à la création audiovisuelle ? Si non, pourquoi ?**

Dans le contexte d'une fondation romande essentiellement portée par les contributions financières des cantons, la Ville ne prévoit pas de renforcement de ce soutien. Le financement des villes à Cinéforum repose aujourd'hui presque exclusivement sur la Ville de Lausanne.

La Ville de Lausanne prévoit par contre un renforcement de son soutien à la diffusion et à la distribution du film suisse. Un tel renforcement a été identifié par Cinéforum comme un enjeu et un défi majeur à l'échelle romande afin d'offrir davantage de possibilités de projection pour les créations cinématographiques romandes et suisses. La Ville renforcera son soutien notamment par la concrétisation d'une seconde salle de projection en sous-sol de la salle historique du Capitole. Les deux salles seront gérées et programmées par la Cinémathèque suisse.

Ce projet important de la présente législature ouvrira également de nouvelles perspectives pour l'actuelle salle du Cinématographe au Casino de Montbenon, qui pourra être reconvertie en cinéma d'art et d'essai, pour offrir plus de possibilité de diffusion, en particulier pour le cinéma suisse. La salle pourrait aussi être utilisée en journée pour des activités de médiation, notamment pour les écoles, ainsi que pour des utilisations professionnelles essentielles au secteur, selon les besoins exprimés par les structures subventionnées autant que privées actives dans le domaine.

**Question 5 : De quelles garanties dispose la Cinémathèque Suisse pour le financement de la programmation de la nouvelle Maison du cinéma ?**

Le projet de rénovation patrimoniale, d'aménagement et d'extension du cinéma Capitole en Maison du cinéma a été élaboré architecturalement et financièrement en parfaite collaboration avec la Cinémathèque suisse.

Le financement de la salle sera mutualisé entre la Ville, le Canton et la Confédération dont dépend la Cinémathèque suisse.

Ce projet est à ce égard un exemple réussi de collaboration et de partage des coûts, qu'il s'agisse de l'investissement ou du fonctionnement futur, entre les différents niveaux institutionnels.

**Question 6 : La Ville de Lausanne prévoit-elle de mettre à disposition une infrastructure permettant aux sociétés de production et de réalisation lausannoises de se développer, à l'image de la Maison du Grütli de Genève, que ce soit dans le cadre de la Maison Gaudard ou dans tout autre lieu ?**

A l'issue du déménagement du mudac, la Maison Gaudard se transformera en Maison de la culture et des festivals. Elle offrira des espaces publics, des espaces de diffusion et de médiation, ainsi que des

espaces de travail pour les festivals. Ce projet a été conçu pour répondre aux besoins exprimés par la scène culturelle, pour lui offrir des ressources et pour favoriser les synergies entre actrices et acteurs culturels lausannois.

La Ville est ouverte à d'autres projets de ce type dans différents secteurs culturels. Elle les développe toutefois en réponse à des demandes des milieux concernés et en concertation avec eux. C'est dans cet esprit par exemple que la Ville de Lausanne travaille sur un projet de mise à disposition de bureaux pour l'industrie musicale, fondé sur une étude qui en démontre les nécessités et sur les demandes régulièrement déposées en sens par les structures qui la composent.

**Question 7 : Au vu de la position centrale qu'a Lausanne dans le paysage national du cinéma, la Municipalité envisage-t-elle de prendre part au débat public sur la Lex Netflix ?**

La Municipalité de Lausanne peut prendre position sur tel ou tel objet de votation lorsqu'elle est unanime. Elle intervient alors dans le cadre de la campagne de votation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Oleg Gafner.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

